

ARRETE N°06/2024
DE TITULARISATION A TEMPS NON COMPLET
19h 14min heures hebdomadaires
DE Madame IESU D'AMELIO Letizia
GRADE Adjoint technique territorial

Le Maire de MAIRIE DE CHABOTTES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'arrêté en date du 15/01/2024, à effet du 01/01/2022, nommant Madame IESU D'AMELIO Letizia dans le grade d'Adjoint technique territorial en qualité de stagiaire, et le classant au 3ème échelon, Indice Brut 370, Indice Majoré 343, sans ancienneté,

Vu l'attestation de suivi de la formation d'intégration établie par le Président du C.N.F.P.T.,

Considérant que la période de stage accomplie est satisfaisante,

Considérant l'ancienneté acquise au titre de la période de stage,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du 04/02/2022, Madame IESU D'AMELIO Letizia est titularisée dans le grade d'Adjoint technique territorial, sur un emploi à temps Non complet à raison de 19h 14min heures hebdomadaires,

ARTICLE 2 :

A la date précitée, Madame IESU D'AMELIO Letizia est classée à l'Echelon n° 3, Indice Brut 370, Indice Majoré 343, avec une ancienneté de 1 mois 3 jours soit au 01/01/2022,

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée.

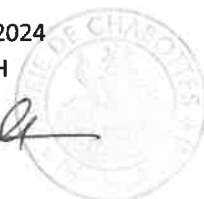
Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à Chabottes, le 15/01/2024

Le Maire, Roland AYMERICH



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

NOTIFIE A L'AGENT LE : (date et signature)

19-1-24

Jesu D'amelio
Letizia